



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLÉVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

---

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Zone d'activité « La Plucharde » à Bretenières – Cession du lot n° 22A**

Dans le cadre du transfert de charges lié à l'adhésion de la commune de Bretenières à la Communauté d'agglomération dijonnaise le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et en vertu d'une délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil de Communauté a procédé à l'acquisition auprès de la commune, des terrains restant à commercialiser sur la zone d'activité « La Plucharde » à Bretenières.

Par courrier du 11 juillet dernier, l'Atelier Métallurgique Robert (A.M.R.), dont l'activité principale est la chaudronnerie, tuyauterie, serrurerie, a renouvelé son intérêt pour acheter le lot n° 22A situé sur ladite zone.

La Société A.M.R. souhaiterait acquérir cette parcelle qui jouxte son propre terrain (lot n° 8) en vue de développer son activité.

Il est proposé de céder à la Société A.M.R. la parcelle cadastrée AB n° 231, d'une superficie totale de 2.286 m<sup>2</sup>, moyennant le prix unitaire de 12,96 € HT le m<sup>2</sup>, selon l'estimation fixée par le Services des Domaines et valable pour l'ensemble des ventes de lots restant à commercialiser par le Grand Dijon, et permettant la construction de 1.708 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette.

Vu l'avis de la Commission,

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **d'autoriser** la cession de la parcelle ci-dessus désignée et reprise dans le plan de bornage en annexe, à la Société A.M.R. dont le siège social est ZAC « La Plucharde » à Bretenières 21110, au prix unitaire de 12,96 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant HT de 29 626,56 € (35 433,37 € TTC) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip – Prieur – Berthaut – Belou – Varlet, sise à Genlis ;
- **de dire** que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



Publié le 11 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le

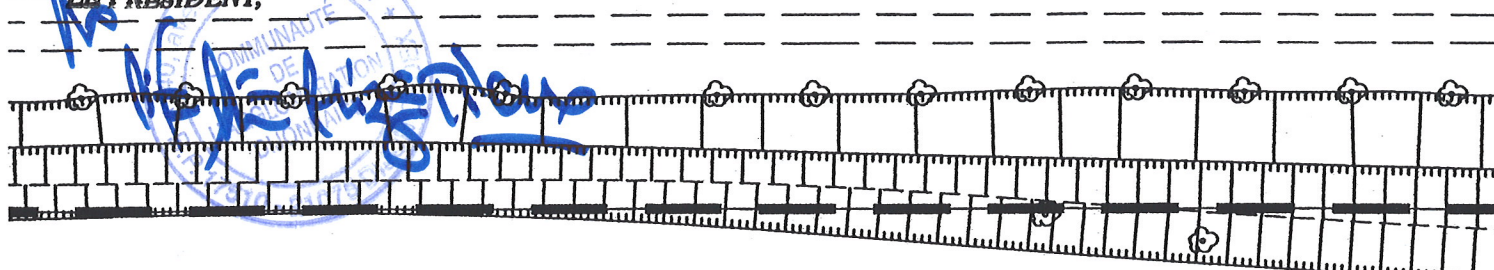
VU pour être annexe à délibération

du Conseil du : - 6 OCT. 2005 CANAL DE BOURGOGNE

DIJON, le : 11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT,

Annexe v.1



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



LOT 22 B

AB-232

63.97

39.66

100

52.70

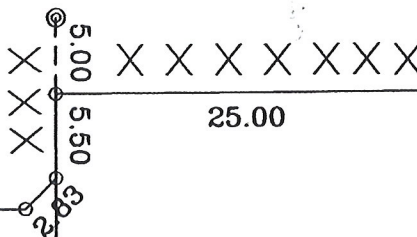
LOT 22A

2286 m<sup>2</sup>

SHON = 1708m<sup>2</sup>

AB-231

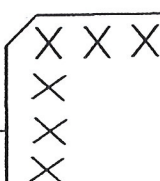
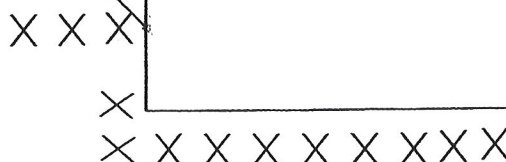
LOT 8



5.00 7.56

25.00

2.33



LOT 10B

LOT 10A

LOT 31A

- X X X Accès Charretier interdit
- ⊙ Borne implantée le 28/03/2004
- Piquet implanté le 28/03/2004